

L'espace de cueillette, les biens communautaires et les sites sacrés

Contrairement aux *Fang Ndzaman* (D'ANS, 2007), les *Kota* n'utiliseraient aucun terme spécifique pour désigner la zone de cueillette.

Le Tableau 2 montre que les PFNL végétaux (qu'il s'agisse de fruits, de miel, d'écorces ou de champignons) situés en forêt, *edjitji*, sont accessibles à tous les habitants de La Scierie. A moins d'avoir des liens de parenté avec eux, les étrangers doivent requérir l'autorisation des femmes du village pour les collecter.

Tout résident de La Scierie a le droit de défricher une zone de collecte de PFNL végétaux située dans la forêt, *edjitji*, sans requérir l'autorisation de personne (droit de gestion). Toutefois, depuis l'attribution des coupes familiales, certains propriétaires exigent qu'on leur demande leur avis afin d'éviter l'abattage de pieds d'essences commerciales dans « leur » zone. Habituellement, ce cas de figure ne se rencontre guère. C'est pourquoi les zones de collecte des PFNL végétaux en forêt sont soumises à une maîtrise interne prioritaire et non spécialisée.

Le régime qui s'applique aux PFNL végétaux situés dans les champs ou dans les jardins de case diffère quelque peu de ce qui précède. En effet, les *Kota* distinguent deux catégories de PFNL végétaux selon leur importance. Les entretiens révèlent que, tout comme chez les *Fang Ndzaman* (D'ANS, 2007), les fruits des arbres qui ont poussé spontanément, même s'il s'agit d'arbres fruitiers domestiques (citronnier, goyavier, oranger, papayer...) peuvent être récoltés par tous les villageois. Ainsi, ils sont compris dans la catégorie des PFNL végétaux peu importants, de même que le bois de feu et quelques plantes agricoles semi-spontanées (feuilles de manioc ou de taro, piment, oseille). Tandis que les PFNL végétaux importants comptent le manguier sauvage (*Irvingia gabonensis*), le bois amer (*Garcinia kola*) et tous les arbres qui ont été plantés. Dans tous les cas, seul le cultivateur a le droit d'abattre un arbre situé sur son champ.

Les PFNL végétaux peu importants sont accessibles à toute personne connue du propriétaire du champ (maîtrise externe prioritaire). Les PFNL végétaux importants sont, pour leur part, réservés à la famille (unité familiale) à laquelle appartient le champ (maîtrise interne prioritaire). Il est remarquable de constater que l'importance attribuée au PFNL végétal est fondé sur le geste initial de plantation.

Enfin, les sites de circoncision et d'initiation, *pubè* et *etjita* ont un caractère sacré assez peu marqué puisque les villageois ont le droit d'y circuler et d'y mener des activités telles que la chasse, la pêche, la cueillette. Ils ont même la possibilité d'y cultiver un champ. Ces sites font donc l'objet d'une maîtrise interne exclusive exercée par différents lignages (*mbaza*).

Du point de vue d'une éventuelle gestion des ressources naturelles, nous pouvons distinguer trois types de ressources dont l'accès est :

- **Contrôlé par un groupe restreint répondant à des entités de gestion** (individu, famille, lignage) **facilement identifiables** : essentiellement les éléments de la tenure foncière agricole (*kuba*, *etjita zolé*, *ibutu*),

Agriculture itinérante et reptiles au Gabon

par Olivier S. G. Pauwels

Parmi les 122 espèces de reptiles actuellement recensées du Gabon, plus de la moitié fréquente les milieux ouverts et dégradés, et un tiers a déjà été trouvé dans les champs et jachères villageois. Parmi elles, une tortue terrestre (*Kinixys erosa*), une douzaine de lacertiliens (dont les cinq espèces de caméléons connues du Gabon), et deux douzaines de serpents. Ces données sont basées sur des observations opportunistes, car aucun recensement de reptiles n'a eu spécifiquement pour but de dénombrer les espèces habitant les milieux anthropisés. On suppose donc que davantage d'espèces de reptiles les habitent ou les visitent régulièrement. Les arbres abattus ou morts lors des brûlis, les amas de branches coupées et entassées, les mauvaises herbes non coupées et les plantes cultivées elles-mêmes, surtout lorsqu'elles sont plantées en association offrent en effet souvent assez de couvert pour abriter une grande variété de reptiles. Leur diversité est d'autant plus élevée que les plantations sont proches de la forêt, de bosquets ou de cours d'eau. Les champs et jachères sont alors fréquentés aussi bien par des reptiles sylvoles que par des reptiles de milieux ouverts. Au Gabon, il existe localement une dizaine d'espèces de reptiles strictement inféodées aux milieux ouverts ou dégradés (clairières, prairies, bords de routes ou savanes), qui profitent directement des pratiques agricoles par extension de leur milieu de prédilection. Les espèces les plus communément rencontrées dans les champs et jachères villageois incluent le caméléon *Chamaeleo dilepis*, les couleuvres *Hapsidophrys smaragdinus*, *Philothamnus carinatus* et *Thelotornis kirtlandii*, le cobra *Naja melanoleuca* et la vipère du Gabon *Bitis gabonica*, ces trois dernières étant fortement venimeuses. Allant de pair avec l'agriculture itinérante, le développement de voies d'accès et la construction de logements ou de campements favorisent en outre la propagation d'espèces anthropophiles telles que le gecko des maisons *Hemidactylus mabouia* et l'agame des maisons *Agama agama*, qui habitent à proximité directe ou à l'intérieur des bâtiments. Lorsque les plantations sont abandonnées ou mises en jachères et que la végétation dense regagne du terrain, les reptiles liés aux milieux ouverts ne se maintiennent que dans les zones les plus dégagées. L'abandon des voies d'accès et des établissements humains entraînent par ailleurs rapidement le déclin drastique, voire la disparition des *Hemidactylus mabouia* et des *Agama agama* précités. Il n'existe pas de données sur l'herpétofaune des monocultures commerciales au Gabon à part la mention du caméléon *Chamaeleo chapini* d'une caçoyère à Oyem. Cependant il semble certain que la diversité en reptiles est étroitement liée à celle des associations culturelles, ces dernières conditionnant la disponibilité en abris (enchevêtrements denses de plantes, bois mort, trous d'arbres, etc.) et la variété des proies qui permettent aux reptiles de subsister.

